



COMMUNIQUE DE PRESSE

Clôture officielle du Jumelage Institutionnel financé par l'Union européenne, lancé entre la Direction Générale des Douanes Algériennes (DGD) et un consortium franco-italien constitué de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) de la République Française et de l'Agence des Douanes et des Monopoles (ADM) de la République d'Italie, mercredi 1^{er} juin 2022, au siège de la Direction Générale des Douanes à Alger.

Les travaux de la réunion de clôture ont été co-présidés par le directeur du renseignement et de la gestion des risques au sein de la DGD, chef de projet algérien et par la cheffe de projet européenne, en présence du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) et de son homologue, ainsi que des responsables des trois volets des deux parties algérienne et européenne.

Ont pris part aussi à cet évènement, le représentant de la délégation de l'Union européenne en Algérie et les membres du Programme P3A, en charge de la gestion des Jumelages.

Ce jumelage qui a débuté en mai 2019 et qui a duré trente-cinq (35) mois avait pour objectifs d'accompagner la modernisation de la Direction Générale de Douanes Algériennes en contribuant à améliorer la qualité de ses services, en harmonisant les contrôles douaniers et fiscaux pour faciliter le commerce international et en créant une centrale des risques.

Il s'est articulé autour de 3 axes principaux, la création d'un service national de ciblage, dit « Centrale des Risques », chargé d'identifier les trafics commerciaux à risques, la simplification du processus de dédouanement à travers un meilleur ciblage et l'accompagnement des entreprises opératrices du commerce extérieur **et la** formation des agents de la Direction Générale des Douanes en matière de Gestion des Risques.

Financé à hauteur de **1 200 000 €** par l'Union européenne (UE), ce jumelage a mobilisé trente-trois (33) experts français et italiens pour deux cent quarante-sept (247) jours d'expertise. Cent dix-huit (118) cadres ont été formés dans les domaines de la gestion des risques, analyse des données et le ciblage. Vingt-huit (28) missions ont été réalisées en Algérie et une (01) visite d'étude pour six (06) cadres algériens a eu lieu en France.

D'importantes activités ont été menées dans le cadre de ce jumelage dont :

- L'amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- Le renforcement des capacités des services des douanes en matière de gestion des risques, d'enquête, d'analyse des données et de ciblage ;
- L'appui aux entreprises engagées dans le commerce extérieur ;
- L'adhésion et la mobilisation de toutes les parties prenantes dans la chaîne logistique.

Grâce à ce jumelage, la Direction Générale des Douanes, a déclenché une dynamique de mise en conformité de ses activités avec les normes et les pratiques internationales. Il lui a permis en outre de :

- définir de nouveaux métiers et de nouvelles compétences requis pour la gestion des risques tout en formant ses agents à les exercer ;
- d'acquérir un savoir faire et une méthodologie de gestion des risques et d'architecture en matière d'outil informatique ;
- Proposer un nouveau dispositif d'opérateur économique agréé conforme aux standards internationaux qui intègre notamment les enjeux de sûreté/sécurité et qui permettra, à terme, la reconnaissance mutuelle avec les partenaires commerciaux.